

♦ qui est un engagement de la part de l'O.N.F à agir de manière concertée et durable, avec en outre une ambition affichée sur le plan de la qualité et de l'innovation touristiques,

♦ qui se décline de deux façons :

- à travers les microgîtes Retrouvance, aux ambitions modestes en termes de développement (mais préalables à des initiatives futures plus complexes),

- à travers les gîtes Retrouvance, parties prenantes de systèmes touristiques élaborés se traduisant, soit sous la forme de produits distribués dans l'Europe entière, soit par l'installation de gérants et d'emplois qualifiés, au profit d'un nouveau type d'accueil en espace naturel.

L'O.N.F espère donc, pour les cinq à sept ans à venir, conduire avec l'aide de tous un programme de rénovation de son bâti forestier :

♦ qui permettrait la création de **dix microgîtes Retrouvance**,

♦ qui permettrait de dupliquer Retrouvance en restaurant cinq maisons forestières, **cinq nouveaux gîtes Retrouvance** situés entre les hautes vallées du Var et du Verdon,

♦ qui permettrait de restaurer aux normes Randoplume deux ou trois bâtiments forestiers et d'installer ainsi durablement deux ou trois entreprises touristiques, en charge de la gestion de ces gîtes "Retrouvance" d'un nouveau type.

Ces projets, s'ils devaient tous se réaliser, permettraient d'enrichir à horizon 5 à 7 ans l'offre touristique régionale d'environ **200 places et ce pour un coût global d'environ 12 MF HT** ; 200 places qui reviendraient à doubler la capacité actuelle des gîtes forestiers gérés par l'O.N.F en région.

Ce résultat, d'apparence modeste, concourra toutefois à sa façon à la diversification, à la spécificité et à l'amélioration qualitative du tourisme en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Et ce, sur des créneaux manifestement porteurs, aussi bien à l'attention des clientèles lointaines dans le cadre de leurs courts et longs séjours, qu'à l'attention de la population régionale dans le cadre de ses loisirs.

Ce résultat serait également une démonstration et une application concrètes de la multi-fonctionnalité des espaces naturels et forestiers, de par sa contribution au développement local et aux aspirations sociales.

La réserve nationale de Camargue : Société nationale de protection de la nature

par Eric COULET *

La S.N.P.N., association créée en 1854, reconnue d'utilité publique a mis en place la Réserve de Camargue en 1927. Ses statuts lui imposent un rôle de protection de la nature basé sur la vulgarisation scientifique qu'elle a développée par diverses activités dont ses deux publications, le «Courrier de la Nature» et «Terre et Vie».

La Capelière est le siège administratif de la réserve dont le personnel est en grande partie mobilisé par les opérations de suivi scientifique lui permettant d'analyser l'état de santé de la réserve à chaque instant par la mesure en continu d'une cinquantaine de paramètres.

La gestion de la réserve est basée sur un plan de gestion mis en place dès 1990.

Ce plan prévoit un renforcement de ses moyens de suivi scientifique qui ne peut se faire que par un gain de temps sur les activités de gardiennage.

Ces activités sont basées sur l'information du public autorisé à utiliser à pied ou à vélo le littoral et la digue à la mer (plusieurs dizaines de milliers de visiteurs).

L'idée est donc de promouvoir une information des visiteurs en amont de ces lieux de visite, afin de limiter l'information in situ, très prenante en terme de temps et de déplacements.

Ainsi, l'objectif de la Capelière est de libérer du temps pour le suivi scientifique, qui est notre première mission, l'information du public n'est donc qu'un objectif secondaire.

Notre philosophie en terme d'information est de pratiquer un échange basé sur la notion de «plaisir» : à la Capelière, vous aurez un premier contact avec la nature, on vous indiquera comment organiser la suite de votre visite pour profiter au mieux de votre séjour, en échange apprenez à

* Directeur de la Réserve nationale de Camargue
La Capelière 13200 Arles



La réserve de Camargue

Photo D.A.

respecter un certain nombre de consignes simples.

Ces visiteurs viennent essentiellement pour reparler entre eux au sein de la famille : le discours «scientifique» doit être limité au profit d'éléments de curiosité qui déclenchent les échanges. Notre présence doit être des plus discrètes, même si elle est forte par l'entretien du site et sa mise en valeur par la gestion hydraulique.

Pendant 15 ans nous avons aménagé ce site pour favoriser le contact entre les animaux sauvages libres et des visiteurs libres eux aussi : c'est un succès puisque le nombre d'oiseaux présents n'a cessé d'augmenter ainsi que la fréquentation humaine !

Il ya deux ans, nous avons décidé de faire payer l'entrée de la Capelière afin d'augmenter notre capacité

d'information par du personnel supplémentaire : les fonds collectés nous ont permis de créer un emploi d'accueil hors des systèmes classiques en transformant peu à peu un poste de CES en emploi réel.

L'autre intérêt majeur fut de nous obliger à une qualité d'accueil qui ne supportait plus l'amateurisme justifié par la gratuité.

Enfin, nous savons de manière précise le nombre de visiteurs qui fréquente le site.

Les réticences à faire payer l'entrée de la Capelière étaient de plusieurs ordres :

- nos mauvais rapports à l'argent, source constante, «ailleurs», de dégradation de la nature...

- la notion de gratuité de la nature, d'autant plus que nous sommes sub-

ventionnés (chicement et pas pour l'information du public),

- la lourdeur d'un système qui risquait d'aboutir au contraire de notre ambition, à un alourdissement de nos charges en personnel.

Cette opération a été rendue possible par un apport de moyens d'investissement qui nous a permis d'une part de moderniser et d'enrichir le site en moyens de communication et d'autre part de programmer nos actions d'information par la réalisation de «plans d'interprétation» : une subvention «exceptionnelle» du Ministère de l'Environnement et un Contrat de plan avec la Région PACA.